

Ensuite, s'il y a des cas—et il y en a relativement peu de nos jours—d'étudiants qui ne peuvent fréquenter l'université parce que l'argent fait défaut, il faudrait trouver des moyens pour leur permettre de poursuivre leurs études. Je reconnais que quiconque fréquente l'université aimerait avoir plus d'argent à dépenser. Même le jeune homme dont le père a de la fortune et qui lui donne une allocation de \$50 par semaine, mettons, aimerait en avoir davantage. Rares seraient ceux qui ne trouveraient pas de raison pour dire: «J'ai besoin d'au moins \$75». Nous sommes tous humains et même nos étudiants d'école secondaire qui reçoivent \$3 pourraient dire: J'ai besoin d'au moins \$75». Cela m'amuse d'entendre ces propos au sujet de \$3 ou de \$5 par semaine; il fut un temps où c'était déjà beau pour un étudiant d'école secondaire d'obtenir 25c. par semaine.

A mon avis, il faut changer notre façon de voir l'assistance financière pour les études universitaires. Comme je l'ai dit lors de débats antérieurs, nous mettons la charrue devant les bœufs en ce qui concerne ce programme et tout autre programme de bourses gratuites. Bâtissons d'abord les universités, donnons-leur les fonds nécessaires pour les bibliothèques, les laboratoires, et les professeurs; nous pourrions ensuite songer à aider les étudiants à parfaire leurs études. Ne les entassons pas dans les universités comme des sardines. Qu'obtenons-nous en fin de compte? Des tas de personnes qui ont dû rester en arrière et trop souvent cela donne trop de produits de même identité sur le plan intellectuel. A mon avis, la solution n'est pas là; une personne qui désire sincèrement fréquenter l'université trouvera les fonds nécessaires.

J'aimerais traiter d'un autre point. Le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) en a peut-être parlé mais sans s'y arrêter longuement. Voici: les gouvernements provinciaux, qui ont la mainmise sur un grand nombre d'universités canadiennes, détournent-ils en réalité les sommes fournies par le gouvernement fédéral pour l'enseignement, et les emploient-ils à d'autres fins? Il est simple, lorsqu'on fournit des prêts abondants aux étudiants pour leur permettre de fréquenter l'université, car ils doivent établir leur admissibilité dans une certaine mesure, de laisser simplement les droits augmenter et les étudiants absorber une proportion plus élevée du coût d'exploitation de l'université, au lieu que le gouvernement provincial continue à payer ou augmente la quote-part relative qu'il verse à l'université. C'est un moyen qui permet au gouvernement provincial de détourner,

[L'hon. M. Lambert.]

dirons-nous, des sommes fournies par le gouvernement fédéral et de les employer à des fins n'ayant rien à voir avec l'enseignement.

Si l'on faisait une étude dans ce domaine, j'ignore quel en serait le résultat. On sait que les frais de scolarité augmentent. Dans les ententes conclues avec les provinces, le ministre a-t-il prévu une escalade des montants exigés en vertu du régime de prêts afin de compenser une augmentation des frais de scolarité. Pour protéger les étudiants contre les universités et contre les gouvernements provinciaux, on doit imposer un plafond aux frais de scolarité, s'il en existe un sur les fonds disponibles sous forme de prêts, pendant la durée de ces ententes.

Le ministre a parlé de l'excellente collaboration qui existait entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. A-t-on discuté de cet aspect de la question? Sans quoi tout le programme pourrait être une pure ânerie si l'on n'impose pas de limite aux frais de scolarité alors qu'on limite le montant du prêt disponible à l'étudiant. N'oublions pas qu'il s'agit de prêts. On connaît les difficultés que va entraîner le remboursement de ces prêts. Dans bien des cas des diplômés universitaires en ont rencontrées après être devenus membres du SUCO. Nous constaterons le nombre des difficultés qui se présenteront une fois la Compagnie des jeunes Canadiens en activité, et combien d'étudiants, ayant contracté des emprunts en vertu de ce programme, pourront les rembourser s'ils deviennent membres de la Compagnie des jeunes Canadiens. Je crois que nous serons témoins d'une réaction fort intéressante à cet égard.

De toute manière, monsieur l'Orateur, voici une récapitulation des questions que je voudrais poser: quelles sont les dispositions prises entre les provinces et le gouvernement fédéral ou entre les provinces elles-mêmes, pour empêcher si possible l'augmentation démesurée des frais de scolarité? Deuxièmement, met-on d'avantage l'accent sur les immobilisations disponibles pour l'aménagement d'édifices, de laboratoires, de bibliothèques et pour le corps enseignant, et finalement pour les étudiants eux-mêmes; car selon moi voilà où se situe la priorité en matière d'enseignement universitaire. Il ne s'agit pas d'empiler dans nos universités actuelles des milliers et milliers de jeunes dont le nombre sera artificiellement réduit à la fin de la première ou de la deuxième année parce qu'ils ne peuvent pas continuer leurs études universitaires faute d'espace et de professeurs.